

**De :** Magritte Olivier

**Envoyé :** lundi 2 mai 2022 10:18

**À :** 'Marlière, Gisèle' <Gisele.Marliere@solidaris.be>; Bensalah Khadija <Khadija.Bensalah@minsoc.fed.be>

**Cc :** Duchenne Véronique <Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be>; Pierre Gyselinck <pierre.gyselinck@kvg.be>; bart.verdickt@braille.be

**Objet :** RE: Upcoming Presidential Election

Bonjour

Sur le fond, je peux comprendre les griefs des signataires de cette lettre. La permanence d'une même personne dans la fonction de président peut donner une impression de « conservatisme » excessif et d'incapacité de l'organisation à se renouveler. A l'inverse, cela peut aussi être vu comme une marque de cohérence dans l'action et de confiance dans la personne qui est réélue. J'imagine que si personne ne se présente, c'est que personne n'a les soutiens nécessaires et n'a envie de perdre largement.

Sur la forme, rien n'empêche d'autres personnes de se présenter leur candidature à la présidence. En l'occurrence, les statuts sont respectés.

Sur la méthode, je crains que ce courrier ait la saveur d'une tentative de putsch... et ne laisse transparaître une certaine forme de rancœur. Il me semble que si plusieurs ONG et conseils nationaux identifient une candidate ou un candidat de valeur, il peuvent susciter sa candidature. Ce serait certainement souhaitable, ne fut-ce que pour susciter le débat. Cela fait partie du processus normal dans la vie d'une association. Demander une procédure d'exception ne me paraîtrait justifiable que s'il y a des griefs sérieux à l'encontre du seul candidat déclaré.

Maintenant, le messages est là. La solution ne serait-elle pas de proposer une modification des statuts pour y intégrer une limite du nombre de mandats du président ? Le danger étant, alors, que le Directeur ou la Directrice gagnerait en autorité de fait.

Ci-joint les statuts de l'EDF et ci-dessous les passages qui me paraissent les plus utiles.

Bien à vous

Olivier

0470 13 14 36

Extrait de l'article 13 des statuts de l'EDF :

**...L'Assemblée Générale élit tous les quatre ans le président de l'Association.** Son mandat est renouvelable. Le président élu sera délégué d'office aux différentes Assemblées Générales tenues au cours de son mandat jusqu'à la fin de sa présidence. Le président sera président du Conseil d'administration.

**L'Assemblée Générale élit tous les quatre ans les membres du Conseil d'administration,** qui comprennent 28 représentants des membres de plein droit et 2 représentants des membres ordinaires...

Extrait de l'article 22 des statuts de l'EDF :

**Le Comité exécutif se compose du président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire et de six membres sans portefeuille.** L'un des deux vice-présidents sera un représentant d'un Conseil National de personnes handicapées et l'autre, un représentant

d'une ONG européenne de personnes handicapées. Le secrétaire et le trésorier viendront chacun d'une catégorie différente de membres de plein droit.

Aucun article des statuts ne précise comment sont élus les membres du Comité exécutif, ni comment sont désignés les vice-présidents, trésorier et secrétaire général. Je vais retourner dans le règlement d'ordre intérieur.

---

**De :** Marlière, Gisèle <[Gisele.Marliere@solidaris.be](mailto:Gisele.Marliere@solidaris.be)>

**Envoyé :** dimanche 1 mai 2022 19:31

**À :** Magritte Olivier <[Olivier.Magritte@minsoc.fed.be](mailto:Olivier.Magritte@minsoc.fed.be)>; Bensalah Khadija <[Khadija.Bensalah@minsoc.fed.be](mailto:Khadija.Bensalah@minsoc.fed.be)>

**Cc :** Duchenne Véronique <[Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be](mailto:Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be)>; Pierre Gyselinck <[pierre.gyselinck@kvg.be](mailto:pierre.gyselinck@kvg.be)>; [bart.verdickt@braille.be](mailto:bart.verdickt@braille.be)

**Objet :** Fwd: Upcoming Presidential Election

bonsoir à toutes et tous

« Ça va chauffer »...

A s'en parler...

Gisèle Marlière

Présidente ASPH

Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

[www.asph.be](http://www.asph.be)

Rejoignez-nous sur [Facebook](#)